

Communiqué AADM– Reprise des activités judiciaires
Cour du Québec – Montérégie

Chers membres,

Tel que diffusé le 25 mai dernier sur le site de la Cour du Québec, le plan pour une reprise graduelle des services de la Cour du Québec **entrera en vigueur le 1^{er} juin** prochain.

Ces aménagements prévoient la marche à suivre pour le district de Longueuil, notamment.

À retenir :

- En matière pénale, tous les services sont offerts, si les mesures sanitaires le permettent;
- Pour les audiences concernant des infractions au CSR, des rôles de 9h30, 11h et 14h seront prévus pour limiter le nombre de citoyens convoqués au palais.
- En matière criminelle, les différentes salles d’audience seront ré-ouvertes à compter du 1^{er} juin. Il est impératif de respecter les capacités maximales de chacune d’elles et les contraintes sanitaires. Un compteur sera mis en place à l’entrée du Palais de justice de Longueuil afin de faire respecter les dites capacités. Notez que la seule entrée disponible sera celle donnant sur le stationnement arrière, accessible par le boulevard Rolland-Therrien.
- Un nombre maximal de 10 personnes par salle sera admis (incluant les greffier(es), constables, juges, avocats de la défense et de la poursuite) et aucune priorité ne sera donnée aux avocats pour l’accès aux salles. Ces règles ont été mise en place par le Ministère de la sécurité publique. Des salles de débordement seront prévues pour les périodes d’attente.
- En matière criminelle, tous les services seront offerts si les mesures sanitaires le permettent. *En cas de doute sur la possibilité de tenir ces audiences, les parties sont invitées à communiquer préalablement avec la juge coordonnatrice-adjointe afin de déterminer la marche à suivre et de la disponibilité des ressources technologiques.*
- À moins de circonstances exceptionnelles, toutes les personnes détenues comparaitront en vidéoconférence ou en audioconférence, y compris pour les enquêtes sur mise en liberté comme le prévoit l’article 515 (2.2) C.cr. et 515 (2.3) C.cr.

- En l'absence des services réguliers de détention dans les différents points de service, des journées spécifiques sont prévues pour les nouvelles incarcérations (une personne en liberté qui reçoit une peine d'emprisonnement). Pour le district de Longueuil, les incarcérations sont prévues le mercredi, à compter du 10 juin.
- Relativement aux nouvelles comparutions, les personnes accusées non représentées par avocat pourront accéder au palais en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Pour toute question relative aux services dispensés par la Cour du Québec en Montérégie pendant la période d'application du Plan de relance, en matière criminelle, les avocats peuvent communiquer en tout temps avec le bureau de la juge coordonnatrice-adjointe au 450-646-4027 ou encore par courriel : julie-maude.greffe@judex.qc.ca

Un service d'avocats de garde sera mis en place pour le début du mois de juin, et un tableau sera diffusé d'ici le 29 mai 2020 afin que les avocats de la défense désirant y avoir recours puissent le faire.

Il est fortement encouragé de communiquer avec le représentant de la poursuite occupant au dossier afin de prévoir des modalités de fonctionnement dans une salle virtuelle, s'il est de l'intention de l'avocat de la défense à procéder de la sorte. Autrement, les vacations à la cour se feront en présence à la Cour.

Afin de consulter l'intégralité du plan de reprise graduelle des services de la Cour du Québec pour la Montérégie, cliquez ici : http://www.tribunaux.qc.ca/c-quebec/codiv19/fs_covid19_reprise.html

Merci de votre attention,

Votre C.A.